

MAC ASRA cat. D

Maintien et
Actualisation des
Compétences Agent
de Sécurité Renforcé
Armé

DE FORMATION



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE

Public Concerné



Toutes les personnes ayant une formation comme Agent de Sécurité Renforcé Armé à jour de leur carte professionnelles.

Prérequis



- Être titulaire d'une Carte pro en cours de validité autorisant à exercer l'activité agent de gardiennage, ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques avec armes de catégorie D (+ préalable si expiré).
- Être titulaire d'une attestation de formation MAC APS de moins de 24 mois.
- Détenir une pièce d'identité en cours de validité.

Objectifs



Renouveler sa carte professionnelle autorisant à exercer l'activité agent de gardiennage, ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques avec armes de catégorie D.

Conditions de Formation



- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.
- Cas pratiques et mises en situation.
- Document de référence à chaque participant.
- Salle de sport.

Effectif Maximum



Le nombre de participant est fixé de 2 à 12 personnes maximum.

Validation



Renouvellement du Titre Professionnel d'Agent de Sécurité Renforcé Armé avec arme catégorie D.

Durée



14 heures.

Module Juridique : Réglementation relative à l'acquisition, la détention, la conservation, au transport et à l'usage des armes.

3h

Actualisation des connaissances relatives à la réglementation relative à l'acquisition et à la détention d'armes.

Connaître :

- Le régime de l'acquisition et de la détention d'armes (distinguer les différentes catégories d'armes et les conditions générales de leur acquisition et détention).
- Les dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure relatives à l'armement des agents de surveillance armée.
- Le cadre légal de l'usage des armes, notamment les principes d'absolue nécessité et de proportionnalité.

Module Tactique : Emploi de l'armement

11h

Actualisation de la maîtrise du fonctionnement et du maniement des armes portées.

Savoir :

- Situer l'utilisation de son/ ses arme (s) dans le cadre de l'intervention graduée.
- Appliquer les règles générales de sécurité.
- se protéger physiquement et protéger autrui.
- Analyser le contexte dans lequel l'arme est utilisée.
- Mettre en œuvre toutes les phases préalables de communication et d'avertissement avant intervention.
- Utiliser son arme dans le respect du cadre légal de la légitime défense.